



RENFORCEMENT DU DISPOSITIF CANTONAL DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

CONFÉRENCE DE PRESSE
17 NOVEMBRE 2025

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DE LA DIGITALISATION ET DE LA CULTURE

Sommaire

- Constats situation actuelle et monitoring 2024
- Bilan du plan d'action 2022-2025
- Renforcement du dispositif 2026
- Perspectives

Violence domestique : constats et monitoring 2024

Florence Nater, conseillère d'État,
cheffe du Département de l'économie et de la
cohésion sociale (DECS)

Céline Vara, conseillère d'État,
cheffe du Département de la sécurité, de la
digitalisation et de la culture (DSDC)

Constats et monitoring

Phénomène social « total » et préoccupation majeure pour l'État

700

infractions liées à de la violence domestique enregistrées par la police



24

constats d'agression sexuelle dans le cadre domestique comptabilisés par l'hôpital



875

Victimes

suivi·e·s par les services spécialisés

67

Auteur·e·s



51

femmes

48

enfants

7

hommes

hébergé·e·s dans le cadre de violences domestiques



Office de la politique familiale et de l'égalité

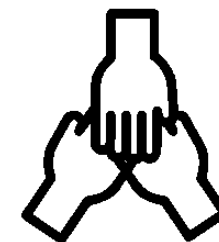


Interventions d'urgence

(chiffres PONE)

Dans le cadre de la violence domestique	2023	2024
Infractions enregistrées	501	700
Expulsions du domicile	32	~ 30
Situations d'homicides	1	2
Nombre de victimes, dont femmes	1, 1	3, 3

Soutien aux victimes



	2023	2024
Situations de violence dom. traitées par le SAVI	852	875
Personnes hébergées par le SAVI	124	106
Consultations pour violence com. au COSM	8	1
Consultations de Neuchâtelois·e·s du site violencequefaire.ch	29	35
Nombre de femmes (> 16 ans) ayant consulté pour un constat d'agression sexuelle dans le cadre domestique	34	24
Neuchâtelois·es suivi·es par le SAVC	70	67
Suivis sous contraintes judiciaires (contrainte + suspensions selon art. 55a CP)	15	23

Bilan du premier plan d'action cantonal

Florence Nater, conseillère d'État,
cheffe du Département de l'économie et de la
cohésion sociale (DECS)

Bilan du plan d'action 2022 – 2025

2004 – loi cantonale sur la lutte contre la violence dans les relations de couple

2018 – entrée en vigueur en Suisse de la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique)

2019 – loi cantonale sur la lutte contre la violence domestique

2022 – adoption d'un premier plan d'action cantonal

Bilan du plan d'action 2022 – 2025

Depuis 2022, progrès significatifs:

- **Programmes de prévention**
- **Formations**
- **Coordination du réseau - monitoring**
- **N° de téléphone unique**
- **Centre de médecine des violences RHNE**
- **SAVI**
- **Brigade Menaces et Prévention de la Violence (MPV)**
- **Organe de pilotage stratégique**
- **Études de victimisation**

Renforcement du dispositif 2026

Laurence Boegli, co-cheffe de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)
Sami Hafsi, commandant de la police neuchâteloise (PONE)

Renforcement du dispositif 2026

- Intensification de la **prévention** et la **détection** des violences de genre
 - Éviter autant que faire se peut les **passages à l'acte violent**
 - Assurer un meilleur **suivi des victimes**
- Dans le prolongement des engagements pris par le gouvernement auprès du Grand Conseil
- Mesures relevant de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) et de la police neuchâteloise (PONE)

Mesures immédiates - OPFE

1. Renforcement de l'information destinée à la population neuchâteloise

- Relais cantonal de la **campagne nationale « L'égalité contre la violence »** du Bureau fédéral de l'égalité (BFEG)
- Renforcement de la **communication cantonale** (affichage, réseaux sociaux, etc.), développement d'un matériel d'information spécifique et disponible dans plusieurs langues
- Publicité pour le n° de téléphone unique (mai 2026)



Mesures immédiates - OPFE

2. Amplification de la prévention auprès des jeunes du canton

- Implantation du *serious game* « **ALTERNatives** – pour une relation sans violence » auprès des établissements cantonaux du niveau secondaire 2: phase pilote durant l'année scolaire 2025-26
- Si bilan positif, systématisation à toutes les classes du secondaire 2 dès la rentrée 2026
- Exposition « **Plus fort que la violence** » à Val-de-Travers et Val-de-Ruz

Mesures immédiates - OPFE

3. Amélioration de la détection des situations de violence

- Accroissement du nombre de formations à la **méthodologie DOSAVI** : permet de développer les compétences des professionnel-les, notamment des domaines santé et social, dont les tâches principales ne ciblent pas spécifiquement la violence
- Diffuser et promouvoir les **standards minimaux de formation** en matière de violences liées au genre, sexualisées et domestiques. Standards établis par le BFEG pour des groupes professionnels tels que les juristes et avocat-es, enseignant-es, ASEs, éducateurs et éducatrices, soignant-es, personnes travaillant avec des migrant-es, journalistes,...

Mesures immédiates - PONE

Renforcement des ressources de gestion des menaces et prévention de la violence (MPV) – actuellement 3.8 EPT

- Extension importante du **nombre de situations suivies**
- Prolongement significatif de la **durée moyenne des suivis**
- Intensification de la **sensibilisation des services et acteurs** susceptibles d'être confrontés aux violences domestiques et de les signaler
- Optimisation des **premières mesures de police** et du premier accueil des victimes
- Conception du dispositif de ***protection active des victimes*** <> ***surveillance active des auteurs*** pour le canton
- Travaux sur les **adaptations légales** et/ou procédurales nécessaires

Perspectives

Florence Nater, conseillère d'État,
cheffe du Département de l'économie et de la
cohésion sociale (DECS)

Céline Vara, conseillère d'État,
cheffe du Département de la sécurité, de la
digitalisation et de la culture (DSDC)

Vers un nouveau plan d'action 2026-2029

4 axes prioritaires :

- ❖ Reconnaissance renforcée des violences
- ❖ Suivi des auteur-es
- ❖ Protection et accompagnement des victimes, y compris des enfants
- ❖ Cadre légal et coordination du réseau

Consolidation des acquis et intégration de nouvelles priorités d'action

Mesures en cours d'élaboration

N° de téléphone unique

Mesure relative à la violence psychologique

Mesures relatives à la violence physique et sexuelle

- Protection active de la victime<>surveillance active de l'auteur
- Révision Loi sur la lutte contre la violence domestique (LVD)
- Révision Loi sur la police neuchâteloise (LPol)

Conclusion

- Mesures immédiates
- Consolidation des acquis
 - Action transversale et collaborative
 - Poursuite d'un travail d'ores et déjà engagé.
 - Renforcement des dispositifs
 - Réponse coordonnée
- En cours d'élaboration: Plan d'action 2026-2029